



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX

DELIBERATION N°DCC2026-038

Nombre de membres :24

Afférents au conseil communautaire :23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération :22

Absents : 1

Pouvoir :1

Pour :23

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :3 Avril 2026

Date d'affichage :12 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à quatorze heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Jules Pierre BARTOLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Julie POGGI, Paul POGGI, Pierre POLI, Dominique VINCENTI.

Absent représenté : Valérie CALLEBAUT (par Jules Pierre BARTOLI)

Secrétaire de séance élue : Julie POGGI

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU.

Annexe : procès-verbal d'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau

Le Président de la Communauté de Communes Celavu Prunelli expose au Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-10-08-00007 en date du 8 octobre 2025, portant répartition de sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- M. Jean-Pierre CAUX – 7^e membre du bureau ;
- M. Dominique VINCENTI – 8^e membre du bureau ;
- M. François CHIARASINI – 9^e membre du bureau.

Et les déclare installés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

Publication : 12/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Julie POGGI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa notification de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr